



## Formulaires et services en ligne de la Régie

La Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments, ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse est sanctionnée depuis le 7 décembre 2016.

Dans la foulée de l'adoption de cette loi, la Régie doit désormais rendre accessibles tous ses formulaires sur son site Web et favoriser les transactions via les services en ligne.

### 1 Orientation sans papier

Cette décision permet à la Régie de réduire la quantité de papier utilisée pour la transmission de ses formulaires et enveloppes.

#### 1.1 Fin des formulaires papier

Certains formulaires étaient auparavant disponibles uniquement en version papier. Ils ont été supprimés. La Régie n'accepte plus de recevoir le formulaire *Demande de paiement – Médecin* (1200) en format papier pour les services rendus **à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017**. Elle demande aux médecins omnipraticiens d'utiliser le nouveau système de facturation *FacturActe* ou un logiciel de facturation reconnu.

Il est possible d'utiliser la demande de paiement 1200 en format papier uniquement pour la refacturation de services rendus **avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017**, et ce, seulement si l'utilisation de l'ancien logiciel de facturation n'est plus possible.

La *Demande de remboursement à la personne assurée* (1800), disponible en version papier seulement, a été remplacée par la *Demande de remboursement d'une personne assurée* (4314), accessible à l'onglet *Formulaires* de la section réservée à votre profession, sur le site de la Régie, ainsi que par le service en ligne *FacturActe*.

Les autres formulaires listés dans le Tableau 1 étaient déjà disponibles en ligne. Cependant, il n'est plus possible pour les professionnels de les commander en version papier. Ceux suivis d'une étoile sont également disponibles via les services en ligne de la Régie (voir la section 2 de la présente infolettre).

Tableau 1 – Liste des formulaires papier supprimés

N°	Nom
1063	<i>Demande de paiement – Médecin (facturation à l'acte) (format continu)</i>
1200	<i>Demande de paiement – Médecin (facturation à l'acte)*</i>
1800	<i>Demande de remboursement à la personne assurée (remplacé par la Demande de remboursement d'une personne assurée (4314)</i>
2788	<i>Mandat – Agence commerciale de traitement des données*</i>
2914	<i>Autorisation de paiement par virement bancaire*</i>
3035	<i>Attestation du droit d'exercice – Professionnel de la santé hors du Québec</i>
3051	<i>Avis d'assignation – Octroi de privilèges de pratique – Services de laboratoire en établissement*</i>
3056	<i>Demande d'adhésion – Professionnel de la santé hors du Québec</i>
3326	<i>Adhésion au régime de congé à traitement différé</i>
4055	<i>Rétablissement d'une inscription auprès d'un médecin de famille</i>
4094	<i>Modification de l'inscription auprès d'un médecin de famille pratiquant hors GMF*</i>
4095	<i>Renseignements sur les groupes de médecine de famille</i>
4096	<i>Formulaire d'inscription auprès d'un médecin de famille*</i>
4107	<i>Inscription auprès d'un médecin de famille</i>

## 1.2 Uniformisation des enveloppes

Une analyse a été réalisée pour uniformiser les enveloppes de la Régie. Auparavant, plusieurs modèles d'enveloppes pouvaient être liés à différents formulaires. Dorénavant, un seul modèle d'enveloppe sera disponible, sous deux formats (4 x 8 ¾ et 9 x 12), en accord avec le format du formulaire.

Le formulaire *Commande de formulaires et d'enveloppes* (1491) a été modifié en conséquence.

## 2 Services en ligne de la Régie

### 2.1 Avantages d'utiliser les services en ligne

Les services en ligne sont le mode de transmission des informations qui permettent le plus d'autonomie de la part du professionnel. En effet, il peut accéder au service en ligne de son choix et y effectuer bon nombre de transactions sans avoir à transiger avec la Régie par téléphone ou par la poste, notamment. Ils sont entre autres sécurisés et sans frais, facilement accessibles, rapides et efficaces, et permettent de réduire l'utilisation du papier.

Chaque service en ligne procure des avantages particuliers à la clientèle qu'il vise. Voir les services en ligne qui vous sont destinés et leurs avantages à la [partie I](#) de la présente infolettre.

## 2.2 Formulaires de demande d'accès aux services en ligne

Le médecin peut accéder ou s'inscrire aux services en ligne de la Régie par la zone d'accès *Services en ligne* de la section réservée à sa catégorie de professionnels. Il peut également déléguer un accès aux services en ligne à son personnel administratif en obtenant le formulaire de demande d'accès approprié à sa situation sous [Information et inscription](#). Le formulaire approprié sera présenté dans une page d'accueil explicative, après avoir répondu à quelques questions.

Les formulaires de demande d'accès aux services en ligne pouvant être délégués au personnel administratif ainsi que les applications auxquelles ils donnent accès sont les suivants :

N°	Description	Applications
3899	<i>Inscription de la clientèle des professionnels de la santé et Guichet d'accès à un médecin de famille</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription hors GMF</li> <li>- Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF)</li> <li>- Vérification de l'admissibilité</li> </ul>
4004	<i>Inscription de la clientèle des professionnels de la santé GMF et Guichet d'accès à un médecin de famille</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription Groupe de médecine de famille (GMF)</li> <li>- Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF)</li> <li>- Vérification de l'admissibilité</li> <li>- Rapports informationnels</li> </ul> <i>Inscription de la clientèle</i>
4058	<i>Inscription de la clientèle des professionnels de la santé – B2B</i>	Inscription de la clientèle des professionnels de la santé – B2B (développeurs de logiciels)
4122	<i>Vérification de l'admissibilité</i>	Vérification de l'admissibilité
4123	<i>Vérification de l'admissibilité – B2B</i>	Vérification de l'admissibilité – B2B (développeurs de logiciels)
4166	<i>Inscription de la clientèle des professionnels de la santé</i>	Gestion des consultations
4313	<i>Médicaments d'exception et patient d'exception</i>	Consultation des demandes d'autorisation
4319	<i>Service en ligne FacturActe</i>	FacturActe
4355	<i>Rendez-vous santé Québec et Inscription d'utilisateurs par un représentant désigné</i>	Gestion des accès
4373	<i>Inscription d'utilisateurs par un représentant désigné</i>	Inscription d'utilisateurs par un représentant désigné – Rendez-vous santé Québec

Pour toute question sur les services en ligne ou pour vous y inscrire, vous pouvez également communiquer avec le Centre d'assistance aux professionnels :

 Région de Québec : 418 643-8210  
Région de Montréal : 514 873-3480  
Ailleurs au Québec : 1 800 463-4776



**Après avoir établi votre identité,  
faites le 1 pour les services en ligne.**

 [sel.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:sel.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)

## Services en ligne

Les services en ligne offerts aux médecins omnipraticiens sont les suivants :

	Messagerie sécurisée	Permet une communication directe et sécurisée entre le professionnel et la Régie.
	Mon dossier	<p>Permet au professionnel de gérer à sa guise ses informations personnelles et professionnelles et de modifier son adresse personnelle ou de pratique, les informations relatives à ses comptes bancaires, etc.</p> <p>Ce service en ligne correspond aux formulaires suivants :</p> <p><b>2404</b> <i>Demande d'accréditation et renseignements pour facturation informatisée</i></p> <p><b>2788</b> <i>Mandat – Agence commerciale de traitement des données</i></p> <p><b>2914</b> <i>Autorisation de paiement par dépôt direct</i></p> <p><b>3003</b> <i>Demande d'inscription du professionnel de la santé</i></p> <p><b>3006</b> <i>Demande d'un compte administratif et avis de pratique en groupe ou en société (certaines transactions seulement)</i></p> <p><b>3018</b> <i>Demande d'accréditation et renseignements pour facturation informatisée – Professionnel hors Québec</i></p> <p><b>3102</b> <i>Changement d'adresse – Professionnels de la santé – Dispensateurs de services assurés</i></p> <p><b>3988</b> <i>Inscription à la facturation informatisée – Agence de facturation</i></p> <p><b>4100</b> <i>Demande d'adhésion au dépôt direct</i></p>
	Facturation – Formulaires	<p>Permet au professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'économiser du temps, parce que le délai de traitement est plus court;</li> <li>• l'autonomie du médecin pour sa facturation.</li> </ul> <p>Des formulaires y sont accessibles :</p> <p><b>1215</b> <i>Demande de paiement – Tarif horaire, honoraires forfaitaires et vacation</i></p> <p><b>1216</b> <i>Demande de paiement – Honoraires fixes et salariat</i></p> <p><b>1606</b> <i>Demande de paiement à l'assurance hospitalisation – Rémunération à l'acte (format continu)</i></p> <p><b>1944</b> <i>Document complémentaire – Considération spéciale</i></p> <p><b>3814</b> <i>Demande de remboursement – Programme formation continue – Annexe XIX – FMOQ</i></p>

	FacturActe	<p>Permet au professionnel de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre ses factures de frais médicaux et de frais de déplacement en temps réel;</li> <li>• Modifier ou annuler une facture déjà transmise sans avoir à en soumettre une nouvelle;</li> <li>• Voir les montants de ses honoraires calculés automatiquement par la Régie;</li> <li>• Recevoir son montant préliminaire, une explication sur le calcul ou des messages explicatifs, en cas de non-recevabilité, en temps réel.</li> </ul> <p>Des formulaires y sont accessibles :</p> <p><b>1549</b> <i>Demande de révision ou d'annulation</i></p> <p><b>4314</b> <i>Demande de remboursement d'une personne assurée</i></p>
	Consultation électronique de la liste des médicaments	Permet de retracer, à partir de critères de recherche, les médicaments dont le coût est couvert par le régime général d'assurance médicaments ou les indications reconnues pour le paiement des médicaments d'exception.
	Guichet d'accès à un médecin de famille	<p>Permet au professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'accéder à des listes de patients sans médecin de famille;</li> <li>• d'enregistrer un patient dans le guichet à sa demande.</li> </ul>
	Inscription de la clientèle des professionnels de la santé	<p>Permet au professionnel de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• gérer les inscriptions de sa clientèle;</li> <li>• consulter des rapports en lien avec l'inscription de sa clientèle.</li> </ul> <p>Un formulaire y est accessible :</p> <p><b>4096</b> <i>Formulaire d'inscription auprès d'un médecin de famille</i></p>

	<p>Médicaments d'exception et Patient d'exception</p>	<p>Permet au prescripteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de demander une autorisation de paiement en direct;</li> <li>• de demander une autorisation pour la mesure du Patient d'exception;</li> <li>• d'accéder à la liste des autorisations demandées;</li> <li>• de consulter les demandes par personne assurée;</li> <li>• de renouveler une demande, demander la révision d'une demande refusée, préciser une demande en attente de renseignements supplémentaires ou modifier ou annuler une demande en traitement.</li> </ul> <p>Ce service en ligne correspond aux formulaires suivants :</p> <p><b>3633</b> <i>Demande d'autorisation de paiement – Médicament d'exception</i>  <b>3996</b> <i>Demande d'autorisation de paiement – Mesure du patient d'exception</i></p>
	<p>Professionnels de la santé</p>	<p>Permet au médecin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• consulter son profil de pratique;</li> <li>• consulter les bilans en lien avec les calculs effectués dans le cadre de l'application des mesures d'efficience.</li> </ul>
	<p>Rapports informationnels Portrait de pratique Rapport d'organisation des services de la patientèle inscrite (ROSPI)</p>	<p>Permet au médecin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'accéder à son portrait de pratique;</li> <li>• de consulter son profil de patientèle et le profil de consommation de sa patientèle;</li> <li>• de voir plusieurs statistiques liées à sa pratique et à ses patients.</li> </ul>
	<p>Rapports informationnels – Inscription de la clientèle (réservé aux médecins omnipraticiens qui font partie d'un GMF)</p>	<p>Permet aux médecins responsables et coresponsables des GMF d'accéder à des statistiques sur les GMF, les personnes vulnérables, le suivi des inscriptions, etc.</p>
	<p>Vérification de l'admissibilité</p>	<p>Permet de savoir automatiquement si le patient est admissible ou non au régime d'assurance maladie du Québec.</p>